

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Bonnet du Gard

Séance du mardi 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal délibérant de la Commune de Saint Bonnet du Gard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MOULIN, Maire de Saint Bonnet du Gard.

PRESENT(E)S :

Mrs MOULIN Jean-Marie, FABREGAT Lionel, LE ROUX Bernard, LELIEVRE Yannick, NEBEKER Lionel, TRICOIRE Pascal.
Mmes DELAHAYE Coralie, RUIZ Ludivine.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S:

Mrs DUBOIS DE MATTEIS Pierre.
Mmes DUBOIS Isabelle.

ABSENT(E)S NON EXCUSE(E)S :

Mrs COUDERT Philippe, LAURENCEAU Richard, RIFAUD Christophe
Mme FORT Emmanuelle

PROCURATION(S) :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : ayant obtenu la majorité des suffrages,

Monsieur NEBEKER Lionel a été désigné secrétaire de séance.

Début de la séance à 19h00

LECTURE ET APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 23 ET 29 MARS 2023

Monsieur Jean-Marie MOULIN, Maire de Saint Bonnet du Gard propose l'approbation des procès-verbaux des 23 et 29 mars 2023 dont chaque conseiller municipal a été destinataire.

Après lecture faite le Conseil Municipal :

APPROUVE, à l'unanimité les procès-verbaux des 23 et 29 mars 2023.

Approbation du Budget primitif principal 2023

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif 2022 (confère délibération n°11-03-2023) et après avoir fait apparaître un déficit d'investissement de 23 932.81€ décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent reporté de fonctionnement (002) : 22 461.20 €

Affectation au 1068 (section recettes inv.) : 23 932.81 €

Le taux de la taxe habitation 2023 reste inchangé à 12.68.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'affectation de résultats et poursuit l'approbation du budget primitif 2023.

SECTION FONCTIONNEMENT 2023

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 677 078.00€.

SECTION INVESTISSEMENT 2023

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à 323 932.81 €.

Monsieur le Maire donne lecture des dépenses et recettes d'investissement.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'affectation de résultat.

APPROUVE l'équilibre des dépenses et des recettes de fonctionnement à 677 078.00 €.

APPROUVE l'équilibre des dépenses et des recettes d'investissement à 323 932.81 €.

DIVERS

NEANT

Levée de la séance à 19h38